

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 4 janvier 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-01**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 4 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 décembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2020.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- report de l'approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

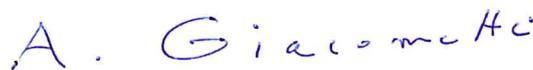
Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions :	4
Votes exprimés :	28
Pour :	27
Contre :	1

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 6 janvier 2021.

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 07 JAN. 2021

Transmise au Recteur le : 07 JAN. 2021